

COOPOINT

LA REVUE ANNUELLE DE LA COOPÉRATION QUÉBÉCOISE | VOLUME 16 - 2016-2017

Coopératives 3.0



PANEL

Créer un écosystème pour favoriser l'entrepreneuriat collectif

Par Anne Gabrielle Ducharme

Conversation avec Pascal Grenier, président et co-fondateur de l'espace de travail collaboratif et accélérateur l'Esplanade ; Dylan Hervé, coordonnateur de l'entrepreneuriat social à l'accélérateur de l'Université Concordia, District 3 et Emmanuelle Raynauld, co-fondatrice d'Espace Fabrique, un incubateur technique, également première coopérative en milieu manufacturier au Québec.



Pascal Grenier, président et co-fondateur de l'espace de travail collaboratif et accélérateur l'Esplanade

Une nouvelle vague d'entrepreneurs, empreints de valeurs telles que la responsabilité sociale, l'entraide, l'équité et l'accomplissement au travail, déferle sur le Québec depuis quelques années. La tendance de ces derniers à remettre en question le système capitaliste traditionnel a de quoi étonner par sa vigueur. C'est en réalité de beaucoup de persévérance dont doivent s'armer ces partisans de l'économie sociale, les pouvoirs publics québécois et les institutions financières leur fournissant un appui souvent jugé insuffisant.

Retour sur les réflexions, critiques et propositions de trois jeunes entrepreneurs et artisans d'une vision des affaires différente, plutôt représentative de leur génération, récoltées dans le cadre d'un panel sur le contexte de l'entrepreneuriat social au Québec.

De plus, les réponses de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade, aux enjeux soulevés par ces jeunes entrepreneurs qui souhaitent également obtenir la vision du gouvernement du Québec sur l'entrepreneuriat collectif.





Dylan Hervé, coordonnateur de l'entrepreneuriat social à l'accélérateur de l'Université Concordia, District 3



Emmanuelle Raynauld, co-fondatrice d'Espace Fabrique



Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec

Pourquoi l'entrepreneuriat social ?

« Je ne cherchais pas à être entrepreneur », débute **Pascal Grenier**. « Ce que je voulais avant tout, c'est œuvrer pour des intérêts collectifs plutôt qu'individuels. C'est ce qui m'a amené à cofonder l'Esplanade et à travailler au sein de différentes organisations sociales », poursuit-il.

« J'ai vu mon père se plaindre toute sa vie de son emploi, de ses horaires, etc. J'ai voulu à tout prix éviter de reproduire cette manière de vivre, explique **Emmanuelle Raynauld**. En plus, chez moi, ça a toujours fonctionné selon la philosophie « si tu ne trouves pas, fais-le toi-même », lance-t-elle. C'est pourquoi depuis cinq ans, elle bûche pour mettre sur pied sa coopérative spécialisée en fabrication de type industriel.

Dylan Hervé, quant à lui, croit bon de souligner le contexte économique actuel comme motivation possible à se lancer en entrepreneuriat social. « Bien que ça ne soit pas l'unique raison, la crise de 2008 a démontré l'instabilité du marché de l'emploi et a pu inciter les jeunes à se créer des contextes de travail où ils sont leur propre employeur ».

Que ce soit parce qu'ils chérissent les valeurs collectives et l'importance de se réaliser au travail, ou encore, en raison de la conjoncture économique de l'heure, ces trois entrepreneurs croient fermement à l'impact d'un plus grand déploiement de l'économie sociale.

Réaction de la ministre

« L'entrepreneuriat collectif a comme particularité de conjuguer l'économique et le social. La formule coopérative met de l'avant la primauté de la personne sur le capital. Un développement économique durable doit pouvoir s'appuyer sur un développement social fort.

Compte tenu des défis sans précédent qui se dressent devant nous, différentes formules de partenariat devront être explorées pour maintenir les services actuels ou pour en créer de nouveaux. La formule coopérative a démontré sa capacité à mobiliser les gens et à faire émerger des solutions innovantes. Nous devons continuer de valoriser la formule coopérative en raison de la force extraordinaire de prise en main que constitue cette forme d'entrepreneuriat » ajoute la ministre Anglade.

« La formule coopérative a démontré sa capacité à mobiliser les gens et à faire émerger des solutions innovantes »

La vision du succès des Y

L'engouement pour la formule collective de ces trois Milléniaux découle aussi de leur conception du succès.

« Pour moi, indépendamment de la finalité d'un projet, l'important est que le processus qui mène à son élaboration change les mentalités, énonce **Raynauld**. Ma satisfaction découle de ma lutte active contre les préjugés, auxquels je dois faire face tous les jours étant une femme dans le milieu manufacturier, dont l'organisation est montée en coop », raconte-t-elle.

En plus de sa capacité à bousculer les idées reçues, le succès peut aussi s'interpréter par la trace que l'on laisse derrière soi. « J'aurai atteint un certain succès quand je saurai que c'est à travers mon engagement, qu'il soit bénévole ou rémunéré, que j'ajoute une pierre à l'édifice collectif », image **Grenier**.

Ce dernier point est d'ailleurs une croyance partagée par ces jeunes de la génération dite des Milléniaux, aussi appelée « génération Y » : le succès ne se mesure pas qu'à l'intérieur des frontières du travail ou encore en fonction des retombées salariales. « Le sentiment de réalisation n'est pas forcément lié à l'emploi. Le succès peu se trouver dans la course à pied que l'on fait après sa journée au bureau », clôt le représentant de **District 3**.



« On demande aux futurs entrepreneurs de travailler à temps plein pour subvenir à leurs besoins tout en bâchant le soir pour développer leurs idées »

Un environnement mésadapté

Les trois panelistes sont d'accord pour parler du contexte québécois comme peu propice au démarrage d'entreprises d'économie sociale. Selon eux, les mesures d'encouragement à l'entrepreneuriat visent d'abord les projets au mode de gestion dit traditionnel, et non les coopératives ou les organisations à but non lucratif (OBNL).

« Je pense à une entreprise comme Food Room (un espace de coworking culinaire), qui désirait s'organiser sous forme de coopérative, mais qui a finalement opté pour un modèle d'entreprise traditionnelle, question d'obtenir des appuis financiers, tant gouvernementaux que privés », exemplifie **Raynauld**.

En effet, malgré la volonté de se développer dans le créneau collectif, beaucoup d'instigateurs de projets se découragent devant le manque d'incitatifs gouvernementaux en soutien au pré-démarrage : « Il y a des limites à être social », ajoute d'ailleurs à la blague **Raynauld**.

Pascal Grenier abonde dans le même sens avec un autre exemple : « Pour travailler dans les technologies vertes, un domaine où mettre en œuvre un projet peut demander des investissements considérables, tu peux difficilement mettre sur pied un OBNL ou une coop puisqu'il est excessivement complexe d'obtenir un soutien en recherche et développement. »

Cette absence de soutien, que l'on retrouve également au sein des institutions financières, serait donc un frein important à l'innovation et à l'entrepreneuriat social. « On demande aux futurs entrepreneurs de travailler à temps plein pour subvenir à leurs besoins tout en bâchant le soir pour développer leurs idées », illustre en ce sens **Grenier**.

Comme de fait, bien qu'il soit possible de se lancer en affaires sans soutien financier, cela peut rapidement mener à l'abandon ou à de l'épuisement professionnel. « Pour éviter le « burn out », on doit s'assurer que les entrepreneurs puissent manger et survivre », soutient **Dylan Hervé**. District 3, l'accélérateur où il agit à titre de coordonnateur, est d'ailleurs un exemple d'organisation qui tente de donner une bouffée d'air aux entrepreneurs qui en sont encore à leurs débuts.

« On doit inculquer aux enfants des aptitudes et des valeurs comme le sens critique, le leadership collectif et l'empathie éclairée »

Réaction de la ministre

« Le capital de démarrage est toujours plus difficile à trouver lorsque l'entreprise n'a pas d'historique. Les membres peuvent investir des sommes importantes, mais qui demeurent insuffisantes pour bien lancer les opérations. Pour compléter la capitalisation des membres, Investissement Québec met à la disposition des entreprises collectives deux véhicules de financement, soit le Programme IMPLIQ et le Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale. S'ajoutent à cela d'autres sources de financement visant précisément les entreprises collectives, comme le Fonds Essor Coopération, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, ou le Réseau d'investissement social du Québec. De plus, afin de favoriser une capitalisation plus importante des membres, deux mesures fiscales sont aussi mises à la disposition des coopératives. Il s'agit du Régime d'investissement coopératif et de la Ristourne à impôt différé.

Il y a certes toujours place à l'amélioration, mais les entreprises collectives du Québec bénéficient, et j'en suis fière, d'une offre de financement adaptée et variée qui n'a pas son équivalent dans les autres provinces » précise la ministre Anglade.

La création d'un écosystème

Le constat est unanime chez nos panelistes : pour faire germer la graine entrepreneuriale, surtout à vocation collective, un écosystème doit être mis en place au Québec. « Le devoir de l'État n'est pas de subventionner tout le monde, mais bien de mettre en place des conditions gagnantes à l'expansion de l'entrepreneuriat social », résume **Grenier**.

Pour ce faire, certains dogmes doivent être revus en éducation. « Il faudrait insérer, ou du moins davantage élaborer, l'enseignement du modèle coop et des OBNL dans les écoles de gestion », propose l'entrepreneure **Emmanuelle Raynauld**, également artiste en arts visuels. **Dylan Hervé**, lui, suggère que les institutions universitaires offrent davantage de « modèles d'éducation expérientiels », où s'impliquer de façon pratique dans son domaine d'étude constitue un pan de la formation.

Or, ce n'est pas qu'au niveau de l'enseignement supérieur que des changements doivent être effectués. Pour **Pascal Grenier**, c'est dès l'école primaire et secondaire que les semences doivent être répandues : « on doit inculquer aux enfants des aptitudes et des valeurs comme le sens critique, le leadership collectif et l'empathie éclairée ». Ces outils leur permettraient de mieux lire leur société, d'en comprendre les mécanismes et d'en opérer le changement.

Un autre pôle central de cet écosystème, que l'on peut croire déjà en construction avec, notamment, l'adoption du plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, devrait être une politique officielle en innovation sociale, toujours inexistante à ce jour.

« L'Ontario s'est dotée de mesures en ce sens et on en voit déjà les résultats », selon le cofondateur de l'Esplanade. Depuis ce déploiement, la province voisine travaille de pair avec des organismes comme le MaRS Discovery District, plus grand centre d'innovation au Canada et joueur très actif dans sa mise en pratique.

L'écosystème doit finalement avoir comme toile de fond une vision positive de l'économie sociale, puisque comme le rappelle **Dylan Hervé** : « ce n'est pas une économie parallèle au mode dominant, c'est l'économie du futur ».

Et cette dite vision doit d'abord se refléter au sein de l'administration publique. C'est d'ailleurs ce qui amène **Emmanuelle Raynauld** à conseiller que l'on ouvre les structures déjà existantes à l'entrepreneuriat social, plutôt que de dupliquer ces dernières. « Les programmes existent, il faut seulement que ceux qui les mettent en place soit plus enclins à aider, par exemple, les adeptes du modèle coop », mentionne-t-elle.

Dylan Hervé renchérit : « on nous demande des chiffres qui démontrent l'efficacité de notre projet avant même que celui-ci existe. On ne peut, dès le départ, exiger des résultats aux entrepreneurs ! Le gouvernement doit croire davantage au potentiel de l'innovation sociale ».

On constate donc qu'au niveau des pouvoirs publics et des institutions, la solution est d'aligner les actions avec le discours officiel – car personne ne gagnera à freiner cette génération d'entrepreneurs dont la marotte est d'améliorer le sort économique, social et politique du Québec de demain.

Réaction de la ministre

« Les initiatives innovantes, pour la grande majorité, peuvent être soutenues à travers les programmes et mesures existants, mais nous devons également avoir la flexibilité nécessaire pour soutenir les projets les plus porteurs. À titre d'exemple, l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives comprend un volet appuyant les projets structurants et innovants des réseaux coopératifs. La même entente rend disponibles également des sommes pour le développement de nouvelles filières coopératives. L'État se doit de faire des choix pour tenter de soutenir les projets d'innovation ou d'investissement qui sont les plus structurants pour le milieu et qui généreront le plus de retombées économiques, dans les limites de la capacité de payer des Québécois. »

Finalement, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale propose un plan d'action concret et défini visant à renforcer ce pilier économique important qui est le collectif. Ce plan d'action permettra de générer des investissements de plus de 500 millions de dollars, en plus de contribuer à créer ou à maintenir 30 000 emplois au Québec » conclut la ministre Anglade. 

Personne ne
gagnera à freiner
cette génération
d'entrepreneurs
dont la marotte est
d'améliorer le sort
économique, social
et politique du
Québec de demain

District 3, Université Concordia
<http://d3center.ca>

Espace Fabrique
<https://espacefabrique.com>

L'Esplanade
<http://www.esplanadcmil.org>